



QUESTIONNAIRE

Informations générales

Nom de l'organisme/institution : Société pédagogique genevoise (SPG)

Adresse électronique : spg@infomaniak.ch

Adresse postale : case postale 5434 - 1211 Genève 11

Nom de la personne de référence (qui répond au questionnaire) : Olivier Baud (au nom du comité)

Son adresse électronique : olivier.baud@edu.ge.ch

Son adresse postale : case postale 5434 - 1211 Genève 11

Son numéro de téléphone : 022 329.26.60

Question 1 Globalement, le nouvel horaire scolaire proposé pour les élèves de l'enseignement primaire en page 15 de la brochure est-il, selon votre organisme/institution, satisfaisant ?

Très satisfaisant

Plutôt satisfaisant

Pas vraiment satisfaisant

Pas du tout satisfaisant

Sans avis

Question 2 Sur quels points ce nouvel horaire scolaire pourrait-il être amélioré ?

En intégrant une progression du temps passé à l'école en fonction de l'âge des élèves; en respectant davantage les rythmes scolaires.

Question 3 Si ce nouvel horaire n'est globalement **pas vraiment** ou **pas du tout satisfaisant**, quelles en sont les raisons majeures ?

Le mercredi de congé est apprécié par les familles et les élèves et devrait être mieux exploité du point de vue de l'offre culturelle, artistique et sportive afin de permettre à tous les enfants du canton d'en bénéficier.

Les moyens prévus sont très insuffisants.

La spécificité du cycle élémentaire n'est pas prise en compte.

Avant toute augmentation de l'horaire, il faut garantir un meilleur encadrement des élèves, qui tienne compte de la grande hétérogénéité des classes genevoises.

Le budget de l'instruction publique dévolu à l'enseignement primaire doit d'abord être augmenté, avant de changer l'horaire.

Question 4 Le cas échéant, quel serait, selon votre organisme/institution, le modèle d'horaire scolaire adéquat, celui-ci intégrant l'augmentation du temps d'enseignement et respectant les critères établis par la Commission HarmoS et Horaire Scolaire (cités en page 10 et 11 de la brochure explicative) ?

Les critères établis par la commission HHS sont sujets à caution et ne constituent donc pas une référence. L'horaire continu et l'horaire sur 4 jours doivent, indépendamment d'une éventuelle augmentation, être étudiés plus sérieusement qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent.

Question 5 Commentaires éventuels.

La SPG consultera son Assemblée générale sur ces questions d'horaires scolaires et, le cas échéant, étayera cette réponse, fera d'autres propositions, etc.

Il est évident que vu le rejet massif du scénario unique présenté à la consultation (modalité contestée dès le départ par la SPG), il faudra revoir en profondeur les projets de modifications de l'horaire scolaire, si le statu quo ne s'avère pas, finalement, la meilleure des solutions pour l'instant.

Comité SPG - 14 mai 2010